

MAIRIE DE CIPIERES



Ciperès, le 27 août 2024

Dans un souci d'apaisement, la municipalité tient à communiquer suite à la fermeture administrative de l'épicerie du village survenue le 30 juillet dernier :

Depuis l'ouverture du commerce, elle a toujours fait en sorte de lui apporter son soutien, notamment financier.

Cette fermeture administrative a été ordonnée par une autorité extérieure et indépendante de la commune, la Direction Départementale de Protection des Populations, qui agit conformément aux réglementations en vigueur.

La municipalité regrette cette fermeture, et tient à souligner qu'elle n'a aucun intérêt à ce que la Supérette de Ciperès reste fermée.

Cette situation suscite des émotions fortes au sein du village ;

L'épicerie a toujours été un lieu de vie important, favorisant les échanges et le lien social entre les habitants. Sa fermeture soulève des inquiétudes légitimes concernant l'accès à des produits de première nécessité et l'impact sur notre tissu commercial local.

En tant que maire et au nom de l'ensemble du conseil municipal, je tiens à exprimer notre soutien à la Superette de Ciperès ainsi qu'à l'ensemble des commerçants et artisans du village.

Nous traversons une période où la résilience, la solidarité et l'entraide sont plus que jamais nécessaires.

Ensemble, nous continuerons à faire de Ciperès un lieu où il fait bon vivre et entreprendre.

**Le Maire,
Gilbert TAULANE**